

SENEGAL

Contribution du Point focal du Sénégal

Sur l'arrangement international sur les forêts

Sur la question de l'Arrangement international sur les Forêts (AIF), la position du Sénégal a toujours été, depuis le début des négociations, pour un instrument contraignant mais à défaut de convention sur les forêts, une convention régionale contraignante (comme en Europe) devrait convenir ou un protocole régional contraignant. Sinon il faudrait s'en tenir au statu quo avec l'Instrument Non Contraignant Juridiquement.

Le Sénégal appelle de tous vœux un organisme indépendant qui permette d'avoir la visibilité de la forêt, la réalité de ressources financières conséquentes, accessibles et prévisibles et une bonne coordination.

Pour l'IAF notamment en ce qui concerne aussi les arrangements institutionnels, le Sénégal milite pour une organisation mondiale sur les Forêts (ONU-FORETS) à l'image d'ONU-EAU (institution des Nations Unies coordonnant tous les programmes relatifs à l'eau). En effet, la situation actuelle consistant à faire intervenir plusieurs organismes spécialisés (FAO, PNUD, UNESCO) ne permet pas d'être très efficace dans les interventions.

Sur le financement de la gestion durable des forêts

Il faut souligner que l'espoir né de la création des fonds carbone a fortement baissé devant la complexité des procédures du MDP et de l'initiative REDD+. Ainsi, les pays africains, notamment ceux du sud du Sahara, n'ont guère tiré profit des fonds carbone.

Ils ont d'ailleurs également peu profité des ressources espérées des processus relatifs à la conservation de la diversité biologique et de la lutte contre la désertification.

Les besoins d'appui pour l'allègement des procédures d'accès aux ressources financières, le renforcement des capacités des acteurs, l'appui à l'élaboration des plans d'action nationaux et des lignes de bases constituent donc des préalables importants pour le développement durable de tous les types de forêts !

C'est pourquoi il me plaît de saluer le travail important abattu dans le cadre du Groupe ad hoc d'Experts et, en particulier, la pertinente proposition de création **d'un Fonds d'affectation spéciale stratégique**.

A ce titre, le Sénégal est d'avis que la Communauté internationale devrait renforcer la coopération et la coordination des politiques et programmes, par des orientations plus concrètes, notamment l'institution d'un **Fonds mondial sur les Forêts** essentiellement consacré au financement de la gestion durable des forêts, comme c'est proposé par le Groupe des 77 et par les experts lors de la 2ème réunion du Groupe ad hoc, tenue à New York du 12 au 16 janvier 2015. Le Fonds, permettra la garantie d'accès sans entraves inutiles et à temps, à des ressources financières suffisantes dédiées à la gestion durable des forêts.

A cette fin, le fonds pourrait être alimenté par les Etats, le Secteur privé mais aussi des donateurs sous forme de contribution volontaire pour soutenir les pays en développement dans la gestion durable des forêts à travers le financement de projets validés par les commissions régionales des forêts.

La forme du fonds peut être ouverte comme :

- Un fonds à ressources très importantes à ressources concessionnelles gratuites ou mixtes et destiné à financer les programmes ;
- Un fonds limité comme le FEM et qui servirait de financement germe, jusqu'à hauteur de 20 à 50%